



Comment l'Europe finance l'occupation de la Palestine

L'Union Européenne a-t-elle fini par avouer qu'elle paie la facture pour l'occupation de la Palestine ?

Par [David Cronin](#)

Mondialisation.ca, 10 février 2014

electronicintifada.net

Région : [Moyen-Orient et Afrique du Nord](#)

Thème: [Loi et Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

Photo : Des enfants de Gaza dépeignent sur un mur un siège que l'Union Européenne contribue à financer. (Mohammed Asad / APA images)

C'est ce qu'a peut-être fait un de ses émissaires, de façon détournée. [Lars Faaborg-Andersen](#), ambassadeur de l'UE à Tel Aviv, a mis en garde récemment sur les conséquences de la décision de l'Union de couper son assistance à l'Autorité Palestinienne dans le cas où les pourparlers de « paix » actuels se révélaient stériles.

« Je pense qu'en Israël on se rend compte que cet argent est crucial pour la stabilité de la Cisjordanie et à Gaza » a dit le Danois. « Si nous ne fournissons pas cet argent, je pense qu'il est fort probable qu'Israël devra fournir bien davantage ».

Le choix des mots de Faaborg-Andersen est instructif. Il semble croire que l'Union Européenne fait une faveur à Israël en procurant « de la stabilité » dans les Territoires occupés en 1967.

Pour autant que je sache il n'a pas développé ses commentaires. S'il l'avait fait, il aurait pu expliquer que le droit international [oblige](#) une puissance occupante à répondre aux besoins élémentaires d'un peuple sous occupation. En [allongeant](#) chaque année environ 460 millions d'euros à la Palestine, l'UE décharge Israël de ses responsabilités légales.

Interprétation

L'interprétation constamment donnée de cette aide est qu'elle améliore les conditions de vie des Palestiniens. Les déclarations et « fiches d'information » produites en quantités industrielles par les bureaucrates bruxellois n'expliquent pas qu'une partie finance directement l'infrastructure de l'occupation.

En 2012 par exemple, l'Union s'est [targuée](#) d'avoir donné 12 millions d'euros pour améliorer des équipement comme les machines à rayons-X et la technologie informatique utilisées à Karem Abou Salem, le passage réservé aux marchandises entre Gaza et Israël aujourd'hui.

Il y avait un gros oubli par omission dans l'annonce de ce « généreux » don. Karem Abou Salem - en hébreu Kerem Shalom - est contrôlé par Israël, qui a imposé des restrictions draconiennes sur le flux de marchandises entrant dans la bande de Gaza. En tendant la

main à Israël, l'Union Européenne approuvait le siège illégal de Gaza. Ce n'était pas la première fois que l'UE facilitait pareille illégalité.

Ne nous dupez pas

Si vous lisez le français je vous recommande de lire d'urgence « [Palestine, la trahison européenne](#) ». Ecrit par **Véronique De Keyser**, membre du Parlement européen et par feu le défenseur des droits de l'homme **Stéphane Hessel**, ce livre prouve comment l'aide ostensiblement assignée aux Palestiniens profite en réalité à Israël.

Après que le Hamas eut remporté une élection démocratique en 2006, l'UE refusa de faire passer l'aide via une administration dirigée par ce parti. En mars 2006, Benita Ferrero-Waldner, alors commissaire de l'UE aux affaires étrangères, décida que 40 millions d'euros seraient payés directement à Israël afin que les entreprises israéliennes puissent fournir le carburant à Gaza.

Je n'ai jamais dit que l'UE devrait cesser de donner de l'argent à la Palestine. Cela priverait bien trop de gens d'éducation, de soins médicaux et d'énergie. Mais ce que j'ai exigé, c'est de l'honnêteté et de la responsabilité.

Les contribuables européens ne devraient pas être trompés par l'idée que notre argent a toujours été dépensé sur un mode aimable. Nous devrions nous entendre dire carrément que c'est aider une occupation. Si Israël refuse d'accepter ses responsabilités légales, alors il incombe à l'UE d'envoyer ses factures d'aide à Israël et d'insister pour obtenir le remboursement. Et si Israël [détruit](#) des projets financés par l'UE – comme il l'a fait à de nombreuses occasions – l'UE doit traîner Israël devant les tribunaux. C'est la honte des représentants de l'Union Européenne d'avoir toujours été trop lâches pour poursuivre Israël.

Sinistre

Les données récentes d'un rapport officiel de l'UE sur le commerce des armes révèle quelque chose d'encore plus sinistre. Il indique que la valeur des licences d'exportation d'armes émises par les gouvernements européens ont augmenté de 290 % entre 2011 et 2012 : de 157 millions d'euros à 630 millions d'euros.

Ces chiffres ne donnent probablement pas un tableau complet de la coopération qu'ils impliquent. La Grande-Bretagne (membre de longue date de l'UE) a publié l'an dernier des chiffres indiquant que la vente d'équipements militaires à Israël se mesure en milliards plutôt qu'en millions. Néanmoins ils indiquent que l'UE ignore allègrement ses propres lois sur le commerce des armes. Le droit interdit les exportations d'armes si celles-ci sont susceptibles d'être utilisées pour la répression ou pour exacerber des tensions régionales.

Bien sûr, c'est un motif connu : Israël est traité comme s'il était au-dessus des lois.

David Cronin

Article original : <http://electronicintifada.net/blogs...> 5 février 2014

Traduction : Info-Palestine.eu – AMM



David Cronin est le correspondant de l'agence de presse Inter Press Service. Né à Dublin

en 1971, il a écrit pour diverses publications irlandaises avant de commencer à travailler à Bruxelles en 1995. Son dernier livre, » *Corporate Europe : How Big Business Sets Policies on Food, Climate and War* » est publié en août chez Pluto Press www.plutobooks.com.

La source originale de cet article est electronicintifada.net

Copyright © [David Cronin](http://DavidCronin.com), electronicintifada.net, 2014

Articles Par : **[David Cronin](http://DavidCronin.com)**

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca